

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE VICE-  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU  
CONGO A L'OCCASION DE LA PREMIERE CONFERENCE  
DES ETATS PARTIES CHARGEES DE L'EXAMEN DE LA  
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DE  
STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES  
MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTINATION.**

**EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT,**

**EXCELLENCES MESDAMES ET MESSIEURS  
MEMBRES DU BUREAU DE LA CONFERENCE,**

**EXCELLENCE MONSIEUR LE REPRESENTANT DU  
SECRETARE GENERAL DES NATIONS UNIES,**

**EXCELLENCES, MESDAMES ET MESSIEURS,**

J'aimerais, à mon tour, féliciter Son Excellence Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau pour leur brillante désignation, qui décline l'engagement des uns et des autres à la noble cause de cette rencontre.

Je tiens également à dire l'hommage de ma reconnaissance à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Kenya, au Gouvernement et au peuple kenyans pour l'accueil fraternel et chaleureux qu'ils nous ont réservé.

Je m'associe aux sentiments de gratitude et aux félicitations exprimées par l'ensemble des délégations face aux efforts remarquables, entrepris par les autorités kenyanes, dans l'organisation et en vue de la réussite des présentes assises.

Enfin, je salue le dynamisme et la conviction des hommes et des femmes qui travaillent sans désespérer à la mise en œuvre et à l'universalisation de notre Convention, aujourd'hui sous examen.

La République Démocratique du Congo est, ici, présente à cette Première Conférence d'Examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, en sa double qualité d'Etat Partie à cette Convention et d'Etat ayant souscrit au Plan d'action de Kempton Park, sur l'élimination des mines antipersonnel, adopté en 1997 par l'Union Africaine.

L'engagement de la République Démocratique du Congo procède de la conviction que les efforts, au niveau national, pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement, postulent les mêmes efforts créateurs au niveau de la région.

Aussi, voudrions-nous saisir l'opportunité que nous offre cette tribune pour lancer un vibrant appel, en particulier, aux pays de notre sous-région, d'œuvrer ensemble à la mise en œuvre de la Convention, en ayant à l'esprit l'ensemble de nos engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Nairobi, sur la circulation illégale des armes légères et de petit calibre ; et, de la Déclaration du Sommet des Chefs d'Etat de Dar es Salaam, à la Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la Région des Grands Lacs.

Au-delà d'engagements simplement juridiques, il s'agit d'adhésion aux valeurs. Le monde en transition, qui se construit sous nos yeux, n'est pas celui de gouvernants qui investissent le devenir de leur pays dans la culture de guerre; mais, de ceux qui ont compris l'intime relation entre la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Fortement éprouvée par une guerre de prédation, aussi meurtrière que dévastatrice, la République Démocratique du Congo est venue à ce rendez-vous de l'Afrique avec le monde, pour concourir à la mise en œuvre effective et à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Le choix d'adhérer à ce traité, en 2002, c'est-à-dire, à une période douloureuse de notre histoire, est une indication forte de notre volonté de bannir définitivement l'usage de cette arme.

En dépit d'un contexte, qui demeure difficile, celui de notre Transition vers la démocratie, confrontée à un environnement international fantasque et récessif, nous sommes ici pour vous

assurer de la détermination du Gouvernement d'Union Nationale d'assumer ses obligations en vertu de la Convention.

A cet égard, nous pouvons souligner que le Gouvernement d'Union Nationale, en collaboration avec le Centre de coordination d'actions des Nations Unies sur les mines antipersonnel, a d'ores et déjà accompli les exigences ci-après, tirées du traité :

- la déclaration des zones connues pour être minées ;
- l'établissement de la liste des victimes militaires par des mines ; et,
- la déclaration des stocks de mines détenues et sous son contrôle.

La destruction des stocks détenus devra intervenir ce 2 décembre 2004.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Si la mise en application de nos engagements pris lors de notre accession au statut d'Etat Partie à la Convention d'Ottawa est désormais une réalité, il demeure que beaucoup reste à faire.

Le Gouvernement a conçu un plan d'action national pour les cinq années à venir, pour une action efficace dans tous les volets de la lutte contre les mines antipersonnel.

Il nous faut poursuivre des efforts dans le domaine de l'éducation sur les risques de ces engins de morts, mais aussi prodiguer l'assistance nécessaire aux victimes et faciliter leur réinsertion sociale.

Enfin, il nous faut dépolluer les zones minées. A cet égard, le Gouvernement a, d'ores et déjà, fait le choix de s'engager sur le terrain, en confiant à des unités militaires, après une formation au déminage humanitaire, le marquage puis le déminage des zones minées.

Comment ne pas le souligner ? La dépollution du sol congolais sera longue et difficile. Nous apprécions hautement le concours prodigués en la matière par des ONG internationales.

Une enquête d'impact sur le terrain devra être réalisée dans les plus brefs délais, pour valider les priorités identifiées. Nous avons à l'esprit, en particulier, la perspective des élections, appelées à se tenir en 2005; et, aussi le retour, dans leurs villages d'origines, de plus de deux millions de compatriotes déplacés.

Autant dire que la lutte contre les mines antipersonnel est une priorité nationale. Déjà recensées, 2500 victimes ; et, déjà localisées, 588 zones dangereuses.

Au-delà de ses efforts propres, la République a besoin des concours extérieurs.

Mon Gouvernement en appelle à la solidarité de tous pour donner force à la volonté politique du leadership de la Transition.

Le soutien du Centre d'actions des Nations Unies établi, à Kinshasa, en 2002 et de l'ONG belge « Handicap International », a été déterminant dans la prise en compte du problème et l'étendue de la tâche à accomplir. L'assistance internationale est indispensable pour former le personnel, mettre à sa disposition l'équipement nécessaire.

Je suis particulièrement heureux des contacts utiles que ma délégation a pu établir à l'occasion de ces assises avec des délégations des partenaires traditionnels de mon pays, ainsi qu'avec d'autres délégations. C'est là un motif d'aspiration et un sujet d'espérance que ma délégation et moi-même emportons avec nous à Kinshasa, en formant les vœux que l'Afrique centrale, fidèle à sa culture de solidarité et de dialogue, redevienne une sous-région, des peuples et des nations affranchies de l'ignorance et de ses avatars : la culture de guerre, les mines antipersonnel.

Excellences, Mesdames, Messieurs,  
Je vous remercie de votre bienveillante attention.